Contrat territorial de relance et de transition écologique

Le CRTE est la déclinaison du plan de relance au niveau territorial. En lien avec le projet de territoire, ils ont également pour but de simplifier les contractualisations existantes (contrat de ruralité, CTES, dispositifs cœur de ville et petites villes de demain…).

Les objectifs du ministère sont les suivants :

→ Contribuer à la réussite du Plan de Relance dans les territoires en impliquant toutes les collectivités.

→ Accompagner, sur la durée du mandat municipal, la concrétisation du projet de territoire de chaque collectivité engagée avec les acteurs territoriaux autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture…)

→ Simplifier le paysage contractuel en rapprochant les dispositifs contractuels de l'État et des différents partenaires au service des spécificités et enjeux de chaque territoire de projet

Information complète sur le site de l'ANCT

Le 11 janvier 2021, une réunion a eu lieu en présence des élus du département des Hautes-Alpes sous l'égide de Madame la Préfète qui a confirmé que le territoire du PETR était envisagé pour porter un CRTE. Voir le compte rendu de la réunion et diaporama.

Lors du bureau du 03 février 2021, les élus ont donné leur accord pour porter le CRTE sur le périmètre PETR, en lien avec un projet de territoire actualisé. Ils ont néanmoins souhaité que la démarche soit territorialisée par EPCI avec le PETR dans un rôle de coordination. Le vote est prévu le 10 mars.

Notre contrat s'appuiera sur les projets émergents de notre territoire pour étayer les thématiques et orientations à retenir.